

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE TOURBILLON DE SOLEIL INC.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 10 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de ma visite.
- Lors de ma visite les activités suivantes ont été observer: jeux libres, jeux extérieurs et le dîner.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive.
- L'aire de jeux extérieure contient une quantité suffisante de jeu et jouet pour chaque enfant. Le matériel est approprié pour les âges des enfants.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du ratio, les médicaments ainsi que le parc extérieur

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juin 2021

Date

original signé par
Fanie Fontaine

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juin 2021

Date